
AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vii

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le Plan directeur de l'agglomération adopté le 27 novembre 2008 et l'arrêté du Conseil d'agglomération correspondant ;
- le message N°14 du Comité d'agglomération du 15 avril 2010 ;

arrête :

Article premier

La Directive mobilité, aménagement et environnement - partie mobilité, est approuvée par le Conseil d'agglomération jusqu'au 31 décembre 2011.

Fribourg, le 20 mai 2010

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

La Présidente :



Ursula Eggelhöfer-Brügger

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat